

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025 à 20 heures 15

Convocation du 30 JANVIER 2025

Sous la présidence du Maire, Joël MANGEL

Présents : Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint

Patrice HENRY, Jean-Jacques ROUSSEAU, Conseillers délégués,

Laëtitia COLOMBIER, Elie FRANCOIS, Tatiana LEJAL, Clara MARY, Christophe
VOEGELÉ, Michel VRIOTTE, Christian BISTON, Christian VIRY, Conseillers

Absents excusés :

Joëlle HAAS – pouvoir à Joël MANGEL

Michèle GASPARD – pouvoir à Alain DANIEL

M. Christophe VOEGELÉ été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 a été approuvé par le Conseil Municipal

Ordre du jour

1/Prestation d'aide à la dénomination des voies et certification des adresses La Poste

2/Mise à disposition des services de l'ATD 88 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

1/ Prestation d'aide à la dénomination des voies et certification des adresses La Poste

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis qu'il a reçu de La POSTE concernant un contrat de prestation d'accompagnement à la dénomination des voies et la certification des adresses de la commune pour un montant total de 6 040.78 €.

Après en avoir délibéré, avec 14 POUR et 1 abstention (Laëtitia COLOMBIER), le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2/ Mise à disposition des services de l'ATD 88 pour instruction des autorisations d'urbanisme

La commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale (ATD) 88 depuis le 12 mars 2018 et le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier l'instruction des actes et demandes d'urbanisme à l'ATD 88 à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de la convention prise avec l'ATD 88 relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

INFORMATIONS :

- OMSCL : courrier de M. ROUSSEAU concernant l'accueil de loisirs
 - Etablissement Français du Sang : remerciement de l'organisme suite à la collecte du don de sang du 13 décembre 2024. (59 personnes, 53 ont donné leur sang)
 - Conseil départemental : lecture de la circulaire relative aux modalités d'instruction des demandes d'aides financières déposées par les collectivités locales
 - Division Ares : lecture du mail
 - Ademat-h : Assemblée générale prévue le 7 mars à 20h30
 - Ecoles :
Lecture du courrier envoyé à Mme l'inspectrice concernant une classe supplémentaire Effectifs
- Travaux
- M. et Mme LALEVEE : Remerciement concernant la carte cadeau offerte à leur fille suite à ses résultats au championnat de France d'équitation
 - Tombe Mme Madeleine BARADEL : à voir pour une plaque
 - La Poste : Lecture du courrier du directeur de l'établissement d'Epinal concernant les services de La Poste
 - Association Racines de Bruyères et sa Région : Assemblée générale prévue le 15 février 2025
 - Association Equita'Cheni : Assemblée générale prévue le 8 mars 2025
 - Sénat : Lecture du courrier de M. GREMILLET Daniel

- Installation d'un distributeur à panini à proximité de la caserne de Pompiers
- Audit au sujet de l'installation de système de vidéo-surveillance

Fin de la séance : 22h00

Le secrétaire de séance,

M. VOEGELÉ Christophe



Le Maire,

M. MANGEL Joël

